



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 7 -
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

APUREMENT DU COMPTE 1069

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Drognet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boigontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Sultani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022**APUREMENT DU COMPTE 1069**

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu les modifications apportées en 2006 à l'instruction budgétaire M14 sur le traitement budgétaire du changement du mode de comptabilisation (débudgétisation des comptes 1688 et 2768) des intérêts courus non échus (ICNE),

Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00006/C du 24 janvier 2006 autorisant les collectivités locales à ne pas corriger les résultats comptables de 2006,

Vu que ces ICNE ont été comptabilisés au sein du compte 1069 pour éviter toute discordance entre les résultats de l'ordonnateur et du comptable,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ne reprenant pas ce compte 1069,

Considérant qu'il y a lieu d'apurer le solde de ce compte,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE**Article 1er**

Le conseil municipal doit procéder à l'apurement du compte 1069, à compter de 2023, selon l'échéancier ci-dessous :

Durée	Exercice	Compte 1069	Montant de l'étalement de l'année	Montant repris
	2022	1 310 731,88	0,00	1 310 731,88
1	2023		131 073,19	1 179 658,69
2	2024		131 073,19	1 048 585,50
3	2025		131 073,19	917 512,32
4	2026		131 073,19	786 439,13
5	2027		131 073,19	655 365,94
6	2028		131 073,19	524 292,75
7	2029		131 073,19	393 219,56
8	2030		131 073,19	262 146,38
9	2031		131 073,19	131 073,19
10	2032		131 073,19	0,00

Article 2

Le résultat d'investissement sera donc corrigé annuellement au vu de cette délibération.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Périn et Henri Renié).

Le maire

Signé : Florian Bercault